CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

La grève des boulangers

L'arrestation de MM. Bousquet, Beausoleil, Linon et Laporte

Paris, 30 décembre. — Ce matin, on a procédé à l'arrestation de MM. Amédée Bousquet, secrétaire général de la Fédération nationale de l'alimentation, Beausoleil, Linon et Laporte, membres de la commission administrative de la Bourse du travail.

M. Bousquet, a été arrêté à sept heures et demie, à la Bourse du travail, au moment où il sortait pour aller déjeuner, place Maubert. M. Bousquet couchait à la Bourse du travail depuis quelques jours. Il a été conduit à la mairie de son arrondissement où l'attendait M. Hamard, chef de la Sûreté, et de là au Dépôt. M. Bousquet est né à Bordeaux. Il habite 7, rue Vaux-Hall.

M. Goichard, chef de la brigade mobile, a arrêté M. Linon, 30, rue Mouffetard à Paris, le 11 octobre 1893, employé de commerce. M. Goichard a trouvé M. Beausoleil en matin à six heures, à son domicile, rue de Turenne, 50.

M. Antonin Laporte, âgé de trente-quatre ans, ébéniste, demeurant passage Parmentier, 19, a été arrêté à la même heure par M. Blot, sous-chef de la Sûreté.

Au même moment, M. Pouquet, chef de la brigade des recherches, arrêtait M. Linon à son domicile, 49, rue du Vert-Bois. M. Linon est né à Camaches, le 15 novembre 1872; il est ouvrier boulanger.

Ces arrestations ont été opérées en vertu d'un mandat de M. Gamveal, juge d'instruction.

MM. Bousquet, Beausoleil, Linon et Laporte sont inculpés de complicité de pillage et dégâts du mois dernier, de violences commises, en réunion ou bandes et à force ouverte, et de bris de clôture. Ces faits sont qualifiés crimes et justiciables de la cour d'assises. Ils tombent sous l'application de l'article 440 du Code pénal et entraînent la peine des travaux forcés à temps.

MM. Hamard, Guichard, Blot et Pouquet ont procédé, aux domiciles respectifs des inculpés, à des perquisitions qui ont amené la découverte de papiers importants pour l'instruction, de proclamations d'affiches et d'une correspondance volumineuse qu'ils avaient échangée avec les fédérations de province.

Nous avons pu voir quelques membres de la confédération générale du travail, après ces arrestations.

— C'est une provocation qui nous rélève-rons comme il convient, déclarent l'un d'entre eux. Il est à remarquer que les arrestations sont opérées le matin même où les grévistes boulangers décident de reprendre le travail, et au moment où la confédération composée en manifeste proclamant une armistice jusqu'à la rentrée des Chambres.

— Qu'allez-vous faire ? demandons-nous.

— Nous allons nous réunir ce soir et nous prendrons telles mesures que de droit.

Voici le texte de le manifeste à la population qui sera affiché demain, par les soins de la confédération générale du travail :

A la population !

Trois mois d'agitation ouvrière ont amené les pouvoirs publics à comprendre que l'heure est venue de améliorer les bureaux de placement.

Au lendemain de la journée policière du 29 octobre, sous la pression de l'indignation populaire, le Sénat adoptait le projet Chambon.

Le 23 décembre, sur une question posée, M. Combes montait à la tribune de la Chambre pour faire des déclarations leur disant qu'un tout autre projet de résolution de la suppression des bureaux de placement sera résolue par le Sénat, dès sa rentrée au 12 janvier.

Les commissaires confédérale prend acte de ces déclarations, qui constituent un engagement explicite. Elle estime que, cet engagement ne pouvant être étudié par le gouvernement, il y a lieu, pour elle, d'accorder un armistice, en suspendant l'agitation syndicale d'ici à la rentrée du Sénat.

La commission confédérale déclare que si, au cours de cette trêve, le gouvernement, n'était pas convaincu aux intérêts, la lutte recommencerait. Et la campagne reprendrait plus ardente et plus vigoureuse que jamais, attendu que le mauvais vouloir parlementaire — dont nous avons eu nombreux et typiques exemples, chaque fois qu'il s'est agit de l'amélioration du sort des travailleurs — le scrutin est d'un renfoncement de la classe ouvrière.

L'armistice serait rompu ! Et l'agitation se relèverait avec une recrudescence d'effervescence légitimée par les scrutins lenteurs parlementaires.

Le Comité confédéral.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les manifestants de l'alimentation continuent leur mouvement d'agitation. Réunis, hier soir et ce matin, à la Bourse du travail, ils ont voté un ordre du jour décidant la rentrée du travail. Ils se déclarent satisfaits du résultat obtenu, mais leur beaucoup plus énergique si satisfaction complète ne leur est pas donnée.

La Bourse du travail a été absolument calme pendant la journée. Les chômeurs se sont abstenus d'y paraître et les ouvriers se sont contentés de commenter dans leurs bureaux respectifs les arrestations opérées ce matin.

Un autre membre du comité syndical des boulangers, M. Gervais, secrétaire-adjoint, a été arrêté à 7 heures du matin dans une salle provoquée par des actes de pillage.

Le comité du syndicat des ouvriers boulangers s'est réuni ce matin. Il a désigné une délégation de porter cet après-midi, au ministère de l'intérieur, la protestation suivante :

Les ouvriers boulangers, réunis à la Bourse du travail, protestent contre l'arrestation des camarades Bousquet, Linon Gervais et Beausoleil. Considérant que ces camarades n'ont fait que les manifestations, avec le conseil et le contrôle syndical, des votes émis en assemblée syndicale, ils se portent solidaires et réclament énergiquement, et à l'unanimité, leurs mise immédiat, soit l'arrestation de tous les signataires.

Le conseil du comité de syndicat :

Grégoire, A. Martin, Ricky, Savoie, Michelot, Chateau, Bernard, Surzac, Florencio, Dargeuse.

La nouvelle Compagnie de Panama

Paris, 30 décembre. — La Compagnie nouvelle du canal de Panama, a tenu aujourd'hui son assemblée générale à 2 heures, salle des Agriculteurs, rue d'Athènes.

M. Sonnier, représentant de la Colombie, qui possède 50.000 actions, a déclaré qu'il n'est vu refuser une carte d'admission à cette assemblée. M. Georges Thiébaut a présenté un rapport protestant contre cette exclusion. Cette protestation a été adoptée à l'unanimité. MM. Boos et Gautron ont été pris à partie avec une extrême violence, on les accuse d'être à la dévotion du Crédit Lyonnais. Il y a eu un différend entre le corps de droit. Au milieu d'un tumulte indescriptible on a procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné 7500 voix contre 6.000. Ce résultat a été accueilli par des vociférations. Le bureau déclare adopter un ordre du jour comportant l'approbation des comptes de l'année 1902-1903 et la décision des comptes de 1903-1904.

MM. Pinet, de Bagny et de Mahurel, sont réélus. Les comptes avec une indemnité de 2.000 francs.

Aussitôt, de nombreuses protestations se font entendre. Les actionnaires présentent leurs observations. M. Pyr. Le président lève la séance à 5 heures, au milieu des vociférations et du tumulte.

Après cela, M. G. Thiébaut a rédigé une protestation et demandé la convocation d'une nouvelle réunion, pour examiner les manœuvres et prendre pour faire annuler les votes émis à cette assemblée.

La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 30 décembre. — Chez M. Waldeck-Rousseau, on déclare que M. Amédée Bousquet, du conseil des ministres va aussi bien que possible.

Le docteur Babinsky annonce cependant que M. Waldeck-Rousseau ne sera pas rétabli avant quatre semaines environ.

Le Manuel du Soldat

Paris, 30 décembre. — La Cour d'assises de la Seine jugé aujourd'hui M. Yvetot, secrétaire de la Fédération des Bourses de Travail, poursuivi pour « injures à l'armée et provocation aux délits et crimes par les moyens de leurs devoirs ». M. Yvetot, en effet, a signé en sa qualité le « Manuel du soldat ».

Il parquet a relevé dans cette brochure les passages suivants :

L'armée n'est pas seulement l'école du crime, elle est encore l'école du vice, l'école de la fourberie, de la paresse, de l'hypocrisie et de la lâcheté.

Et ailleurs :

Jeunes hommes qui allez pour trois ans endosser la livrée de l'honneur (ce mot ironique qu'on appelle la livrée de l'esclavage ou du crime).

Et encore :

Si vous croyez ne pouvoir supporter les vexations, les insultes, les imbécilités, les punitions et toutes les turpitudes qui vous attendent à la caserne ; Déserter ! Cela vaut encore mieux que de servir d'instrument aux bourreaux sévoli-ques et tous furieux qui prendraient soin de vous dans les bagnes alcooliques.

Enfin :

De l'école du crime faites une école de révolte.

Si l'on vous envoie dans les grèves, vous se tirerez pas.

Un grand nombre de témoins ont été cités. Ce sont presque tous des députés, qui, lors d'une récente interpellation à la Chambre, se sont prononcés contre cette brochure : MM. Dejeanie, Sembat, Lucien Cornet, Meslier, Postre.

C'est aussi M. Gustave Hervé, et c'est enfin M. Urbain Cohier.

Le jury a répondu négativement à toutes les questions et M. Yvetot a été acquitté.

La « Vienne »

Paris, 30 décembre. — Le ministère de la marine n'a pas encore reçu de nouvelles du transport « Vienne ».

— Ce navire n'a certainement pas franchi le détroit de Gibraltar, nous a déclaré M. Vilfone, chef du secrétariat particulier ; un accident, au large des côtes d'Espagne, l'aura sans doute obligé de continuer sa route à la voile ; peut-être est il allé s'échouer vers Ceuta.

Le commandant du *Galilée* nous a déclaré qu'il a fouillé les côtes méditerranéennes du Maroc sans rien trouver. Il en est de même du commandant de l'*Aquatone*, que la machine algérienne avait pris de faire des recherches.

Suicide d'une demi-mondaine

Paris, 30 décembre. — Une jeune et très jolie femme de vingt-deux ans, Lucile Floquet, connue dans le monde de la galanterie sous le nom de Lucile Dorval, entrait cette nuit au café du Départ, rue Saint-Lazare, et demandait une consommation et de quoi écrire.

A une heure, après avoir écrit deux lettres, elle sortit de son réticule un revolver et, subitement, se logea une balle dans la région du cœur. La mort a été instantanée.

Une des lettres que la jeune femme venait d'écrire était ainsi conçue :

— *Je renonce à la vie, je le trouve stupide.* Prévenez mon père et mon frère, elle Pétrelle. Adieu à tous.

L'eau contaminée

Tours, 30 décembre. — A la suite de l'absorption d'eau contaminée, trente personnes, puits entouré de fosses d'aisances, M. Gouiller, âgé de 50 ans, sa femme, âgée de 46 ans, leur fille, âgée de 17 ans, et son frère, âgé de 21 ans, ont succombé à Tours en l'espace de deux mois.

Une autre jeune fille, âgée de 15 ans, est dans un état désespéré.

Jeune fille assassinée

Le Mans, 30 décembre. — Hier soir, le cordonnier Dessèle, qui a été arrêté le 17 de ce mois, sous l'inculpation d'avoir assassiné Mlle Emilienne Meunier, a fait des aveux complets.

Il a reconnu qu'en voulant jouer, il avait pris Mlle Meunier par le cou, mais qu'elle était tombée à la renverse, et qu'il s'était aussitôt aperçu qu'elle avait cessé de vivre.

Quand sa femme rentrait, il lui avait dit qu'il venait d'arriver. Sa femme consentit à ne rien dire.

Le soir, a ajouté Dessèle, il était allé porter le cadavre dans la cave où il fut retrouvé.

Autres Pays

Russie et Japon

Liverpool, 30 décembre. — D'après la correspondant à Tokio du *Liverpool Post*, généralement bien informée, mais qui, cette fois-ci, aurait besoin de confirmation, la flotte russe, actuellement dans les eaux méditerranéennes, est en route pour les eaux chinoises. Le Japon aurait informé le gouvernement russe que si la flotte dépasse le canal de Suez, le Japon déclarera que cette flotte est « inamicale » et se résoudra aux extrémités.

Notre Bloc-Notes

Paris, 30 décembre. — La chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement qui condamnait le supérieur général des Frères de Saint-Sacrement de l'Assomption à 100 fr. d'amende et les autres religieux à 50 fr.

Liverpool, 30 décembre. — Une dépêche d'Anvers annonce que le roi Léopold a retiré le service du transport océanique au Congo des mains de la compagnie anglaise « Elder Dempster » pour le confier à la compagnie allemande « Hamburg Amerikan Linie ».

L'Election Sénatoriale

L'Echo du Nord — et cela caractérise la candidature de M. Chatelayne qualifiée à diriger uniquement ses attaques contre le candidat du Congrès républicain, le porte-drapeau du Parti républicain régulièrement constitué et consolidé M. Tribourdeux.

Et toujours pas un mot contre le candidat « d'extrême droite », M. Scrive.

Pourtant, certains protagonistes de la candidature Chatelayne se flattaient volontiers de détacher plusieurs centaines des voix réunies, il y a un an, par le candidat *clérical*. Oui-ils commencé à cet espoir ? Simon, comment expliquer l'attitude de leur journal ?

***

L'Echo s'évertue à effrayer les électeurs sénatoriaux de la candidature de M. Tribourdeux. Il se trompe d'adresse, et prend les électeurs sénatoriaux pour des ignorants de la situation politique et des opinions réelles des représentants du parti républicain. M. Tribourdeux n'est pas un nouveau venu. Il y a vingt ans qu'il est mêlé à la vie politique de notre département. Tous ses collègues du Conseil général le connaissent, et il n'en est pas un, même parmi les plus modérés, qui consentirait à le combattre.

Nous croirons faire injure aux délégués sénatoriaux en prenant un sérieux ces billevesées, et en perdant notre temps à en faire justice.

***

Quant aux questions que la *Dépêche* et nous-mêmes avons posées à M. Chatelayne sans recevoir de second tour, c'est toujours le même silence.

Même silence encore en ce qui concerne le programme exact du candidat. Sur toutes les questions importantes qu'il a négligées dans le développement volontairement vague et imprécis de sa profession de foi, M. Chatelayne n'a pas d'opinion, ou du moins l'on veut pas la faire connaître.

Nous doutons que cette trop grande habileté serve l'honorable candidat et soit admise par les électeurs. C'est-à-dire qu'ils auront pour qui voter, et ils se rallieront certainement à la candidature franche et loyale de M. Tribourdeux.

***

Le *Travailleur*, organe du Parti socialiste de France (groupe Guesde-Delory) publie en tête de ses colonnes la note suivante :

Dans sa dernière réunion, la Commission administrative du Comité Fédéral, après avoir examiné la situation au point de vue de la prochaine élection sénatoriale, a décidé que l'intervention du parti dans ce genre d'élection, étant donné qu'il ne trouve pas de candidat qui représente vraiment que celui de l'élection précédente, serait par conséquent une manifestation en quelque sorte inutile.

Le Parti Socialiste de France n'aura pas de candidat à l'élection sénatoriale du 10 janvier 1905.

Mais voulant être en mesure de déjouer les petites intrigues du politicien bourgeois, compte sur les délégués partageant ses idées, se feront un devoir d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 15 janvier 1905, à partir de 9 heures du matin, à l'ancienne *Maison du Peuple*, 27, rue Léon-Gambetta, à Lille.

Les « politiciens bourgeois » dont il est ici question sont, évidemment, les socialistes du *Réveil du Nord*.

Ceux-ci, comme on le sait, se réuniront en Congrès le 3 janvier à Douai. Et le *Réveil*, qui s'ingère si volontiers dans les affaires intérieures du Parti républicain, s'est bien gardé de répondre à nos questions sur ce Congrès. Mystérieux, ils ont comptés, peut-être, nous faire une leurs noms des délégués ? La presse serait-elle admise ? Ou tout se passera-t-il, comme il y a un an, dans le plus profond mystère ?

Des renseignements recueillis, il résulte que les socialistes dionisiens seraient résolus à avoir un candidat. Ils éprouveront une vive déception, à la dernière élection sénatoriale, du fait que M. Delory distança M. Delesalle. Ils se flattent cette fois de prendre leur revanche, et comptent que grâce aux renfoncements qui marquent les grèves aux Armentières-Houplines, grâce aux recours qu'ils ont faites dans ces pays, où les sections du P. O. F. se sont disloquées, leur candidat gagnera un certain nombre de voix. Ce serait une victoire des dolesallistes sur les delorystes.

Comme candidat, on avait d'abord songé à M. Daudromez, maire d'Armentières. Puis on proposa M. Delesalle lui-même. Finalement, ce serait M. le *D' Desmons sur qui* se porterait le choix de ce Congrès secret, qui n'aurait d'ailleurs qu'à ratifier les décisions prises en haut lieu.

Les trois anabaptistes

Ils sont trois, zélateurs éminents et inspirés, qui forment la Cour redoutable du Prophète. Après le succès de l'ex-prêtre Chipmonk, j'ai reçu hier le coup de croc venimeux du petit roquet Mourmant. J'attends maintenant, tremblant et résigné, le coup de grâce de Silvain. — G. R.

LES GRÈVES

Lille

La Chambre syndicale des électistes nous demande l'insertion de la communication suivante :

Dans un entrefilet paru dans l'*Echo du Nord* du 23 décembre, il est dit qu'à l'atelier de M. Emile Labens gère par M. Delerue une dizaine d'ouvriers électistes qui quitte le travail vers 4 du déjeuner et se sont mis en grève quelque ayant signé un tarif d'accord avec le patron. De l'entrefilet ont tirer d'un bout à l'autre. C'est seize à non six ouvriers, comme il est dit, qui ont cessé le travail.

Les ouvriers étant venu confier à la Chambre syndicale leurs revendications, avec charge pour elle de les faire aboutir, mandat qui lui était confié par les ouvriers de la maison Labens la commission du syndicat demanda par deux lettres à M. Delerue d'être entendue avec une délégation des ouvriers des ateliers à l'effet d'arriver à une entente à l'amiable.

M. Delerue refusa de devoir répondre et une troisième lettre fut envoyée, cette fois, à M. Labens. Comme M. Delerue, M. Labens ne répondit pas à l'ultimatum général de demandes des délégués pour aller trouver M. Delerue chez lui. Les délégués se sont présentés le samedi 26 décembre. M. Delerue, qui ne se sont mis en grève quelques ordres formels de ne pas recevoir ni d'entrer en pourparlers avec les délégués.

Le 27 décembre, M. Delerue nous nous sommes rendus chez M. Labens et là, après avoir demandé à causer sur place le comptable nous fit entrer dans le bureau. Après lui avoir exposé le but de notre visite il dit que le patron avait modifié un tarif et nous le lit voir. Sur la remarque des délégués que le tarif que nous avions devant nous était le même que celui déclaré insuffisant par les ouvriers le comptable nous déclara qu'il n'était pas compétent pour discuter.

Il nous prévint qu'il allait trouver M. Labens. Au lieu de voir arriver M. Labens c'est M. Delerue qui nous a rejoint et qui vint nous répéter les paroles qu'il avait prononcées un instant auparavant.

Donc on a pu d'après avoir rendu compte de notre délégation aux ouvriers de la maison Labens que ceux-ci décideront la grève qui fait suite à l'ultimatum général de demandes.

Mardi au déjeuner, après avoir donné leurs clés essayé d'entrer en pourparlers avec M. Delerue, et après avoir accepté de se parlé un nouveau refus, les ouvriers cessèrent le travail.

Voilà exactement comment la grève fut déclarée, chiffre ne doit s'en prendre qu'à son gérant qui a fait éclater le conflit en ne voulant pas accepter les modifications si avec les ouvriers si avec le Syndicat. Dans un prochain article nous tirerons connaître les prétentions des ouvriers et les ouvriers pour la fabrication de ses meubles.

La Commission.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Amélioration des retraites des ouvrières des mines et des usines textiles.

— La loi du 21 mars 1905 relative à l'amélioration des retraites 3ss ouvriers et employés des mines françaises stipule à ses articles :

D'après les décisions des commissions départementales, le Ministre des travaux publics prête le montant des majorations et des allocations conformément aux règles tracées par les articles 8 et 9.

Les intéressés peut prendre communication de l'arrêté ministériel de répartition, dont une ampliation est déposée, à cet effet, avant le 31 décembre, dans les bureaux de la Préfecture ou sous-préfecture de chef-lieu de leur arrondissement administratif. Avis de ce dépôt est publié dans les journaux du département.

L'arrêté du Ministre des Travaux publics, en date du 27 décembre 1905, contient le dispositif ci-après :

Article premier. — Majorations.

Le coefficient de majoration pour l'année 1904, est fixé à 0 fr. 254 par franc de majoration proposée par les commissions.

La majoration des rentes des pensions des ouvriers et employés exposés par les commissions au bénéfice de la loi, sera arrêtée conformément au barème annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Allocations.

Le montant de l'allocation à attribuer à chaque bénéficiaire admis par les commissions, sera calculé de telle sorte qu'ajoutée aux revenus personnels, calculés par les commissions, cette allocation forme, pour l'année 1904, un total de 240 francs, chiffre maximum prévu par la loi.

Les Préfets du Nord donne avis du dépôt de l'arrêté ministériel de répartition ainsi que du barème y annexé dans les bureaux de la Préfecture. (2e division. — 2e bureau), et dans les bureaux des Sous-Préfectures de Dunkerque et Valenciennes où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Légion d'honneur. — Par décret du Président de la République, en date du 27 décembre 1903, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

Infanterie. — 8e régiment : MM. Foriaski, capitaine-trésorier ; Messiès, capitaine ; 43e régiment : MM. Alexandre Francois, capitaine ; Macquaron, capitaine ; 73e régiment : MM. Lefebvre, major ; Cassel, capitaine ; 84e régiment : M. Massat, capitaine ; 127e régiment : M. Carf, capitaine adjudant-major ; 127e régiment ; M. Renard, capitaine adjoint.

M. Rouveirolis, chef de musique de 1re classe au 3e régiment du génie.

Cavalerie. — 21e dragons : M. Dugard, capitaine d'habillement.

Artillerie. — MM. Olmi, capitaine en premier à Dunkerque ; Minot, capitaine en premier au 15e régiment ; Cauvel, capitaine en premier au 27e régiment ; Gerrebout, capitaine en deuxième, adjudant-major ; Bulard, capitaine au 1er régiment.

Service de santé. — M. Trilho, médecin major de 1re classe au 8e d'infanterie.

Armée territoriale. — Est promu officier, M. le chef de bataillon du génie Herbert, de la 1re région.

Sont nommés chevaliers :

Infanterie. — MM. Gaillot, chef de bataillon Bequin, de la 1re région ; les capitaines territoriaux Hecquin, du régiment de Lille ; le lieutenant Berthault, du 3e régiment ; Faillet, chef de bataillon du 6e régiment.

Médaille militaire. — Par décret du Président de la République, en date du 29 décembre, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent :

Infanterie. — 8e régiment : MM. Rellier, adjudant ; Braidy, adjudant ; Fauvergue, adjudant ; Vaïn, sous-chef de musique ; 33e régiment : M. Décanque, adjudant ; 127e régiment : M. Gernez, adjudant ; 16e bataillon de chasseurs : M. Delaunoy, sergent.

Cavalerie. — 19e régiment de chasseurs : M. Pasquero, maréchal des logis.

Gendarmerie. — 1re légion : MM. Huchette, Hennuyer, Prunier, Descoulin, maréchaux des chaux des logis chefs ; Thiroux, Delhaye, maréchaux des logis.

Mérite agricole. — Sont nommés au grade d'Officier du Mérite agricole : MM. Cardon, maire de St Python (Nord) ; Lemaille, secrétaire-général de la Société d'horticulture de Valenciennes à Anzin.

Chevalier du Mérite agricole : — MM. Agrain, instituteur à Tincques (Pas-de-Calais) ; Bailly, cultivateur à Lillers (Pas-de-Calais) ; Baudry, maire de Sebourg (Nord) ; Behain, cultivateur à Gonnehem (Pas-de-Calais) ; Cainne, agriculteur à Inghiem (Pas-de-Calais) ; Cartry, cultivateur à Crespin (Nord) ; Chatelain, constructeur à St-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais) ; Colpart, maire à Villers-Outréaux (Nord) ; Coriol, directeur de l'asile d'aliénés à St-Venant (Pas-de-Calais) ; Crémont-Monquet, distilleur, Lille ; Dantin, directeur à Douai-ville ; Dancher, instituteur à Marchiennes (Nord) ; Delaroière, maire d'Enguinegatte (Pas-de-Calais) ; Dennetières, agriculteur à Nouvelle-Mine ; Fèvre, médecin vétérinaire à Abcon (Nord) ; Fosse, maire de Gommegnies (Nord) ; Gobille, agriculteur, Wignehies (Nord) ; Guenez, chimiste en chef au laboratoire central à Lille ; Guillemin, conducteur au Portel (Pas-de-Calais) ; Hocedez, cultivateur, Wattignies ; Lefebvre, maire d'Aumerval (Pas-de-Calais) ; Lorion, pépiniériste à Maubeuge ; Mouzaique, cultivateur à Marcq en Ostrevent ; Moutier, vétérinaire à Solesmes (Nord) ; Nicodème, maire à Sémery ; Prouhan, Procureur de la République à Bethune ; Quoré, inspecteur régionale du commerce des beurres à Lille ; Samaran, vétérinaire à Cambrai ; Thiry, maire d'Estevelles (Pas-de-Calais) ; Thibaut, adjoint à Erquinghem-Lys ; Toulouse, maire de Sallaumines (Pas-de-Calais) ; Van den Hedde, trésorier de la Société régionale d'horticulture à Lille ; Waterlot, trésorier de la Société régionale d'horticulture à Lille ; Wignoles, instituteur à Auchy.

L'octroi de Montreuil-sur Mer.

L'Officiel publie ce matin un décret autorisant la prorogation de surtaxe à l'octroi de Montreuil-sur-Mer.

Troupes de la division d'occupation de Madagascar. — L'administration des Postes informe le public que le décret du 25 octobre 1903 a supprimé, à *partir du 1er janvier 1904*, la franchise postale consédée aux corps de troupes de la division d'occupation de Madagascar.

En conséquence, les correspondances échangées avec les militaires et marins appartenant à ces corps de troupes, doivent être affranchies du départ dans les conditions ordinaires pour être taxées à l'arrivée comme lettres non affranchies.

Dernière Heure

WASHINGTON

La Colombie et Panama

Les ordres secrets ont été envoyés aux officiers, leur enjoignant de prendre immédiatement du service pour Cuba. Trois transports sont à la disposition du gouvernement. Le gouvernement a été informé que les troupes de Colombie s'avancaient vers Panama.

BERNE

Le conflit Russo-Japonais

La conférence permanente internationale de la Paix a adressé un appel aux puissances leur demandant d'user de leur influence pour que, conformément à la Convention de la Haye, elles emploient tous leurs efforts afin d'amener un règlement amiable entre la Russie et le Japon.

ROME

Les funérailles de M. Zanardelli

Les obsèques de M. Zanardelli, qui ont eu lieu aujourd'hui à Brescia, ont été célébrées avec beaucoup de solennité. Dans un train spécial qui avait été formé à Modène, pour transporter la dépouille du défunt, le président du Conseil :

Avaient pris place, les membres de la famille, les parents de M. Zanardelli et les amis intimes. Pendant le trajet arrêts à toutes les nombreuses gares de Brescia.

Le train est arrivé en gare de Brescia à 1 h. 25. Tous les drapeaux publics et un grand nombre de maisons particulières étaient fermées. Le roi avait délégué le comte de Turin pour le représenter.

On remarquait également :

Le président du Conseil ; le Ministre de la Marine, les Présidents du Sénat et de la Chambre, etc., etc.

Au nom du gouvernement français, le consul de France à Milan, a déposé une superbe couronne sur le cercueil de M. Zanardelli.

C'est au milieu d'une foule énorme que le cortège a accompagné le corps jusqu'au cimetière, où il a été inhumé dans un caveau provisoire.

Les honneurs funèbres ont été rendus par les troupes de la garnison.

CHICAGO

Incendie d'un théâtre

Cet après-midi, au cours d'une représentation donnée au Grand-Théâtre Jroquois, construit récemment sur les plans de l'Opéra-Comique de Paris, le feu a pris.

Une panique indescriptible s'en est suivie.

Il y a de nombreux morts et une énorme quantité de personnes écrasées. Les détails manquent.

(Nouvelles détaillé)

L'incendie qui s'est déclaré au Théâtre Iroquois prend les proportions d'une véritable catastrophe.

Les décombres encore fumants de l'édifice qui est presqu'entièrement consumé, on retire les cadavres par douzaines.

On estime que le nombre des victimes se monte à plus de 500.

L'épouvante et la douleur sont immenses.

Une foule énorme entoure le lieu de la catastrophe, maintenue énergiquement par de nombreuses forces policières ; par le tocsin.

A chaque instant des scènes indescriptibles se produisent.

ROUBAIX

Révision des listes électorales. — Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre courant, sont nommés délégués de l'administration pour faire partie de la Commission chargée de procéder, en 1904, à la révision des listes électorales de la ville de Roubaix :

1re section. MM. Dubourdieu-Bayart, administrateur des Hospices ; 2e section, Junker, filateur ; 3e section, Bipper, directeur de la Condition publique ; 4e section, Carrette Pierre-François, conducteur de travaux, Dupetre, Deputare, administrateur des Hospices.

Postes et Télégraphes. — L'administration des Postes informe le public que le décret du 25 octobre 1903, a supprimé à partir du 1er janvier 1904, la franchise postale coloniale dans le groupe de la division d'occupation de Madagascar.

En conséquence, les correspondances échangées avec les militaires et marins, appartenant à ces corps de troupes, doivent être affranchies au départ dans les conditions ordinaires pour ne pas être taxées à l'arrivée comme lettres non affranchies.

Au Grand-Théâtre. — L'administration du Grand-Théâtre-Hippodrome nous informe que c'est par erreur que les affiches de la *Juive* indiquent opéra en 6 actes.

L'œuvre sera donnée complète, en 5 actes, telle qu'elle est écrite.

Un incendie Grande-Rue. — Hier soir, vers 11 heures 1/4, un incendie d'une importance assez grave, s'est déclaré au n° 65, à la chapellerie moderne, tenue par M. *Dolmarie-Lefebvre, actuellement en dénomination.*

Ce magasin, qui appartient à Mme veuve Lefebvre il n'y avait personne. La plupart des meubles étaient enlevés, mais le magasin renfermait encore une grande quantité de marchandises. Le feu qui s'était prendre dans les appartements du premier étage, a causé plus de 10.000 fr. de dégâts. Il en aurait fait bien plus considérable sans l'intervention de l'agent de police Merage.

A minuit et quart l'incendie était totalement éteint.

Un bigame Roubaisien arrêté à Paris. — Nous avons annoncé il y a quelque temps, l'arrestation de Jules-Louis Heyman, âgé de 35 ans, demeurant rue des Longues-Haies qui, bien que marié à Roubaix, avait contracté un second mariage à Paris.

En vertu d'une commission rogatoire qui lui a été adressée par M. de Valles, juge d'instruction au parquet de la Seine, M. Coupillaud, juge d'instruction, a interrogé dès 48 moins qui ont déclaré ignorer totalement que Heyman s'était marié à Paris.

La femme Heyman a raconté, contrairement, ce qui était été du, que son mari n'était jamais revenu à Roubaix et qu'elle n'avait pas eu de ses nouvelles depuis très longtemps.

Un pendu. — Dumortier Louis, 54 ans, marchand d'oranges, veuf, sans enfants, a été trouvé pendu dans son logement, rue du Marquisat, 40.

Cet acteur désespoir semble devoir être attribué à l'intempérance.

Le corps de Dumortier a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les chutes. — M. Renouard Augustin, 22 ans, demeurant rue Gambetta, 36 ans, demeurant à Lœrs, déchargeur au service de M. Lucien Sury est tombé en bas d'un wagon chargé de balles de coton et s'est fait une fracture du péroné droit.

Le repos de six semaines lui a été ordonné.

— M. Julien Canoo, 50 ans, demeurant 23, rue de la Longue-Chemise, veilleur de nuit chez M. Auguste Lepoutre, en servant un repas de la chandière, a été précipité dans la cave des chaufferies, par suite de la rupture de la chaîne maintenant le contrepoids.

Un repos complet de quarante jours a été ordonné à Julien Canoo qui s'est fait des contusions au genou et au pied droit.

Accidents du travail. — M. Jean-Baptiste Dulon, 47 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Decrouze, ratisseur chez MM. A. Motte-frères, s'est piqué le doigt avec une broche en mettant des fuseaux.

— M. Bonnetable, demeurant à Wattrelos, domestique chez M. J. Buffalet, a un doigt écrasé en graissant les roues d'un cardon.

Le chapitre des vols. — Mardi vers 5 h. du soir, le voyageur de la maison Lordenstedt, Dechaux et Cie, Paris, passage à Roubaix, avait abandonné un instant sa voiture sur le trottoir de la Wattrelos, marchand de matériaux, place de la Liberté.

Un malfaiteur en a profité pour enlever de sa voiture, une couverture de voyage estimée 50 fr.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée de la succursale de l'Alsacienne, située au n° 1 rue de la Chaussée. Une fois dans la place ils installèrent contre la porte deux fortes barres de fer, que poutre en fer, puis à l'aide d'un vrie et de forte pinces, ils ont ouvrir la porte des coffre-fort pesant 1500 kilogs.

Une somme de 3400 fr. provenant d'une quête faite dans la paroisse pour payer les statues de Lourdes. M. le curé-doyen a l'occasion de son jubilé, a été dérobée.

Des cadeaux, chèques et calendriers en or et argent qui étaient également dans le coffre-fort, n'ont pas été enlevés.

C'est M. Lucien Cornille, 46 ans, demeurant rue de France, 132, sonneur de l'église qui a découvert le vol, mercredi vers 8 heures 1/2 du matin, en venant sonner l'angelus.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

— Mardi, vers 7 h. 45 du soir, l'agent Lefebvre H., qui passait rue Jules-Dergnaucourt, aperçut trois individus qui à sa vue prirent la fuite. Il se mit à leur poursuite et ne put les rejoindre. Il constata que ces individus avaient jeté leur paquet contenant deux paires de draps, un pantalon, un gilet et une couverture.

Ces objets ont été volés à M. Alexandre Vercoutre, demeurant rue Jules-Dergnaucourt.

— Dans la soirée de mardi, un malfaiteur resté inconnu, s'est introduit dans l'épicerie de Mme veuve Bonnet, 1 rue Pellart, 24 et a dérobé deux sachets contenant chacun 5 kilogs de cotonnade, valant 12 fr.

LUMINOL

Saxon pour le Linge, les Laines, les Flanelles et le Gerbage

Cheval emballé. — Mardi après-midi, le cheval attelé à la voiture de M. Maxime Bouchez, rue Rabelais, en face du n° 10 ; Mettin fils, s'est emballé dans la rue du Coq-Français.

Il a pu être arrêté sur le boulevard Gambetta, par M. Deschel L.-D., chaudronnier, demeurant, rue de Flandre, rue Jeanne.

A l'occasion de la fin d'année, la **Liquidation du Palais des Nouveautés**, 23-24, Grande-Rue, Roubaix, 1er, suivant, d'ici, d'innombrables articles, — à des prix spéciaux pour dons et œuvres de bienfaisance.

GRANDES CARPETTES vendues à 50 °/₀ de leur valeur.

Les arrestations. — Les agents Glorieux et Pelenchies ont arrêté, rue des Fabriques, le nommé Dumortier Carpentier, 40 journalier, demeurant boulevard d'Hellouin, 21, inculpé de mendicité.

Visite du lait. — La visite du lait a eu lieu hier matin, à 9 heures, dans les 5 arrondissements de police. 20 échantillons ont été pesés et un échantillon a été prélevé.

Hors Concours 1900

SAVON DU CONGO Produits Hygiéniques

CROIX

Le nouveau Secrétaire de la Mairie. — M. Auguste-Henri Carré, qui vient d'être investi de la confiance de la Municipalité de Croix pour remplir les fonctions de secrétaire en chef de la Mairie, prendra définitivement la direction des services le 1er janvier 1905.

Nous avons déjà fait connaître, en quelques mots, les titres de M. Carré à l'attention de l'emploi qui lui a été accordé en remplacement de M. Pauvarque, mais nous avons omis d'ajouter qu'il était chef du bureau marchal des logis chef d'artillerie de marine et ancien secrétaire particulier du Sous-préfet de la Défense nationale dans les Ardennes, en 1870-71.

M. Carré a également un fils qui est officier de l'armée coloniale.

De plus, M. Carré a secrétaire à toute sa famille dans le Nord, et M. Hector Simon, de Landas, agriculteur de Linguel, Officier du Mérite agricole, Chevalier de la Légion d'honneur, père et propagateur de l'idée concernant l'application de l'alcool dénaturé au chauffage et à l'éclairage, est son beau-frère.

TOURCOING

Les cartes de visite et les bureaux de postes. — Une réclamation justifiée. — Nous avons reçu des cartes de visite du nouvel an, au bureau des Postes de Tourcoing, un panier est placé dans le hall et ce panier est la plupart du temps sans surveillance.

Quelqu'un nous faisait remarquer hier que le dépôt des cartes s'effectuant dans de semblables conditions n'offre guère de garantie. Des gens ont intentionnellement pu prendre dans le panier et s'approvisionnerient ainsi de timbres ; des gamins